

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_108

Objet : Convention de mécénat dans le cadre du festival ARTPENTEURS 2026 avec la Société JB EVENTS

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 238bis,

Vu la délibération n°2022/036 en date du 15 mars 2022 relative à la mise en place de la démarche globale du mécénat ;

Considérant le projet artistique et culturel de Cœur de Flandre agglo ;

Considérant la nécessité de diversifier les sources de financement de Cœur de Flandre agglo pour conduire ses actions culturelles,

Considérant le succès de la première édition du festival organisé en 2024 ;

Considérant la commission culture du 04 décembre 2025 fixant la reconduction du festival pour 2026 ;

Considérant l'organisation de la deuxième édition du festival ARTPENTEURS, en format biennal, qui se déroulera du 1^{er} juin au 31 octobre 2026 ;

Considérant la volonté de la société JB EVENTS située à Noordpeene de valoriser les actions culturelles du territoire et de s'engager dans un mécénat avec Cœur de Flandre agglo ;

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de mécénat avec la société JB EVENTS située à Noordpeene qui s'engage à soutenir et valoriser le festival ARTPENTEURS 2026 avec un don numéraire de 500 €.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 03 Août 2026

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge de la culture,
de l'attractivité et l'identité du territoire,
du tourisme et de la cité de la bière**

César STORET

